

SEANCE DU 11 AVRIL 2016

Le onze avril deux mil seize, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de convocation : Le 4 Avril 2016.

Etaient présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Laure ROPERS, Claude PIRIOU, Arnaud LE BRAS, Olivier GUERVILLY, Marie Annick HAMON, Yann COAT, Patrick HERVE, Joël PIRIOU, Stéphane BASSET

Mme LAURENT Maryline

Etait absente : Soizig OLLIVIER-PAGE.

Secrétaire de séance : Claude PIRIOU.

Mme LAURENT Maryline, comptable public de la collectivité commente le document de valorisation du compte de gestion 2015 remis à chaque conseiller. Le remboursement de la dette peut se faire en un an ½ au vue de notre CAF. La situation financière de la commune est très saine.

N° 01.04.2016 : Approbation du compte de gestion 2015 : **Budget commune 530**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2014**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 Y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

N° 02.04.2016 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – commune 530-

Monsieur le Maire quitte la séance et confie le point à Mr Gérard LE CABEC qui présente le compte administratif qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	429 844.23 €	996 716.90 €
		Excédent = 566 872.67 €
Investissement	199 423.83 €	206 009.56 €
		Excédent = 6 585.73 €
Reste à réaliser	129 400.00 €	202 875.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

Par 10 voix POUR

- approuve le compte administratif de 2015.

N° 03.04.2016: BUDGET PRIMITIF 2016 : affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte Administratif de l'exercice 2015 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 566 872.67 €

- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1068 – excédent de fonctionnement capitalisé =	100 000.00 €
002 - excédent reporté =	466 872.67 €

N° 04.04.2016 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition applicables en 2015. Il propose de les maintenir pour 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de maintenir les taux d'imposition communaux pour 2016 :

Ils sont fixés comme suit :

TAXE D'HABITATION : 15.19 %

TAXE FONCIERE sur les propriétés bâties : 16.32 %

TAXE FONCIERE sur les propriétés non bâties : 68.69 %

N° 05.04.2016: BUDGET PRIMITIF 2016 – 530-

Le Maire présente le Budget Primitif 2016 pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement en dépenses et en recettes.

Le Maire soumet le Budget Primitif 2016 à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve la **section de fonctionnement** équilibrée en recettes et en dépenses pour les sommes suivantes : dépenses = 1 076 022.67 € recettes = 1 076 022.67 €
- approuve la **section d'investissement** équilibrée en recettes et en dépenses pour les sommes suivantes : dépenses = 1 471 400 € recettes = 1 471 400 €

Yann COAT émet le souhait que les montants des investissements prévus soient respectés. Olivier GUERVILLY pose la question sur la nécessité des 2 emprunts de 200 000 €. Le maire répond que compte tenu des taux actuellement bas et du montant des investissements, il est prudent d'avoir recours aux emprunts.

N° 06.04.2016 : Approbation du compte de gestion 2015

LOTISSEMENT COMMUNAL ARGOAT 539

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2014**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 Y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

N° 07.04. 2016 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

BUDGET ANNEXE : Lotissement Argoat

Monsieur le Maire quitte la séance et confie le point à Mr Gérard LE CABEC qui présente le compte administratif qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	24 078.54 €	65 5231.85 €
		Excédent : 41 453.31 €
Investissement	49 824.35 €	22 445.01 €
		Déficit : 27 379.34 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

Par 10 voix POUR

- approuve le compte administratif de 2015.

N° 08.04.2016: BUDGET PRIMITIF 2016 : affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte Administratif de l'exercice 2015 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 41 453.31 €

- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

002 - excédent reporté = 41 453.31 €

N° 09.04.2016 : BUDGET PRIMITIF 2016 : LOTISSEMENT

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif équilibré en recettes et en dépenses pour les sommes suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	133 383.31 €	133 383.31 €
Investissement	65 379.34 €	65 379.34 €

N° 10.04.2016 : RESTAURATION DE L'EGLISE : attribution des lots 1 et 2

Le Maire fait part à l'assemblée que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 8 avril dernier afin d'étudier les offres reçues suite à la nouvelle consultation concernant les lots 1 et 2. Le maire donne connaissance du résultat de la consultation pour l'attribution des marchés :

- le lot 1 – Gros œuvre/Maçonnerie à l'entreprise LEFEVRE de Pordic pour un montant H.T. de 223 787.70 €
- le lot 2 – Charpente/ Menuiseries – à l'entreprise JAOUEN Michel de Pleyben pour un montant H.T. de 47 670.18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les offres et de confier la réalisation des travaux pour les 2 lots comme ci-après :
 - le lot 1 – Gros œuvre/Maçonnerie à l'entreprise LEFEVRE de Pordic pour un montant H.T. de 223 787.70 €
 - le lot 2 – Charpente/ Menuiseries – à l'entreprise JAOUEN Michel de Pleyben pour un montant H.T. de 47 670.18 €
- autorise le Maire à signer les marchés ainsi que tous les documents se rapportant à l'exécution et au règlement des travaux

Le maire précise que maintenant nous entrons dans la phase opérationnelle. Les travaux devraient démarrer mai/juin pour un an environ.

N° 11.04.2016 : ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Le maire explique à l'assemblée la difficulté pour les services techniques de ne plus avoir de tracteur-tondeuse (pénibilité et perte de temps avec la simple tondeuse). Il donne lecture de différentes propositions et propose de retenir l'offre de Pontrieux Motoculture. Il s'agit d'une tondeuse Iséki coupe 122 cm. Après discussion, le conseil municipal valide ce choix. Le Maire précise que ce modèle existe aussi en version route avec une majoration du prix de 1 200 € hors taxes. L'option route présente plusieurs avantages : pas besoin d'utiliser la remorque et habilitation pour circuler sur le domaine public.

L'offre pour ce modèle Iséki sxx 323 homologué route est de 17 230 € hors taxes. D'autre part Pontrieux Motoculture reprend l'ancien matériel Yanmar pour une valeur de 1500 € net. Un débat s'instaure dans l'assemblée, sur la nécessité de l'option route pour la tondeuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
Pour : 5 contre : 4 abstention : 2

- Décide de l'acquisition d'une tondeuse Iséki, homologuée route au prix de 17 230 € hors taxes auprès de Pontrieux Motoculture à Pontrieux
- Accepte l'offre de reprise de la tondeuse Yanmar pour un montant de 1 500 € net
- Mandate le maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à cette acquisition et vente de matériel

N° 12.04.2016 : ADMISSION DE TITRES EN NON VALEUR

Le Maire fait part de la demande de Madame la Trésorière de Guingamp visant à admettre en non valeur des titres émis sur le budget principal détaillé ci-après :

- pour l'exercice 2013 :

Titre n° 177 pour un montant de 27.50 €

Titre n° 234 pour un montant de 22.50 €

Titre n° 92 pour un montant de 17.50 €

Pour ces titres, la trésorière invoque un certificat d'irrecouvrabilité.

- pour l'exercice 2014 :

Titre n° 477 pour un montant de 2 €

Pour ce titre, la trésorière invoque une créance minime.

Le montant total des titres objet d'une demande d'admission en non valeur par la trésorière sur le budget principal de la commune de Saint-Clet s'élève à 69.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'admission en non valeur des titres énumérés ci-dessus pour un montant total de 69.50 €.

NETTOYAGE FACADE ECOLE COTE RUE DE L'ARGOAT

Le Maire fait part à l'assemblée que la façade de l'école, côté rue de l'Argoat, est très sale et a besoin d'un rafraîchissement. Il donne lecture de différents devis et propose de retenir l'offre de l'entreprise Erwan Ropers de Pontrieux pour un nettoyage de façade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de confier les travaux de nettoyage de la façade de l'école à l'entreprise Erwan Ropers de Pontrieux pour un montant H.T. de 1 220 €.

Par la même occasion, la façade de « votre Marché » sera aussi nettoyée.

INFOS

Le résultat de l'inventaire des zones humides est consultable en mairie du 4 avril 2016 au 6 mai 2016 pour une durée d'un mois. Un registre est mis à disposition pour d'éventuelles remarques.

Côtes d'Armor Habitat : Le maire donne lecture de la notification de l'ordre de service concernant la construction des 4 pavillons dans le lotissement de l'Argoat. Les travaux vont démarrer le 25 avril pour une fin de travaux prévue le 25 novembre 2016.

Le maire a rencontré des responsables de Côtes d'Armor Habitat pour éventuellement leur céder un lot pour une nouvelle construction de pavillons locatifs. Il devrait nous faire une proposition d'aménagement d'un lot.

Garages Impasse du Pot d'Argent

Le maire fait le point sur les locations des garages Impasse du Pot d'Argent. L'un est loué à Mme Edith Ollivier et l'autre était loué à Mme Maria Drillet. Celle-ci étant décédée, la location est transférée à sa fille Brigitte DRILLET-TATON propriétaire de la maison impasse du Pot d'Argent. Une demande d'estimation auprès de France Domaine a été effectuée afin d'envisager la vente de ces garages.

Fibre optique : Un recensement des endroits à élaguer va être effectué par les élus afin de contacter les propriétaires pour qu'ils élaguent les branches se trouvant dans les fils téléphoniques.

Les carreaux de la bibliothèque médiathèque sont à nettoyer.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Le conseil municipal